

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DASES 124G Subventions (15 000 euros) à deux associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'attribuer une subvention avec l'association Unis Cité (18^e) et Decumanos (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère ;

Article 1 : Le montant de la subvention attribué à l'association Unis Cité (18^e) (Simpa : 105 941 – dossier 2018_00205) est fixé à 10 000 euros au titre de l'année 2018.

Article 2 : Le montant de la subvention attribué à l'association Decumanos (11^e) (Simpa : 16614 – dossier 2018_03475) est fixé à 5 000 euros au titre de l'année 2018.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 4238, destination 4238005, nature 65748 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO